

**Points de vigilance :**

- Tous les fichiers ERRD sont à télécharger au format .xls.
- L'attention des gestionnaires est appelée sur la complétude et la fiabilité des informations saisies dans le cadre ERRD et ses annexes, afin de sécuriser la procédure d'analyse et maintenir la qualité de la base de données collectée.

Ce cadre correspond à l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) complet prévu à l'article R. 314-232 du code de l'action sociale et des familles (CASF) et conforme au modèle figurant à l'annexe 8 de l'arrêté du 27 décembre 2016 modifié par l'arrêté du 15 décembre 2020 (NOR : SAA2030779A).

Dans un souci d'adaptation permanente aux pratiques et sans préjudice des obligations générales de dépôt de l'ERRD, des ajustements ponctuels peuvent être apportés par rapport aux modèles joints à l'arrêté précité et régularisés ultérieurement par un arrêté modificatif.

Cette notice, qui n'a qu'une valeur indicative, ne reprend pas toutes les explications nécessaires à l'élaboration des ERRD et ne se substitue pas à la documentation officielle de l'administration. Les organismes gestionnaires et les autorités de tarification peuvent contacter la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour connaître son interprétation formelle des textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Vous avez des suggestions à faire sur le contenu de ce LISEZ-MOI (informations manquantes, intitulés pas suffisamment clairs, non-conformité...) ? Contactez l'équipe référente EPRD-ERRD de la CNSA.

**I.- Quels sont les organismes gestionnaires (OG) concernés par ce cadre ?**

=> Les organismes gestionnaires de tout statut juridique, hors établissements publics de santé (soumis au cadre de présentation de l'ERCP), **qui gèrent, à titre exclusif ou non, des EHPAD\***, que leurs tarifs d'hébergement soient fixés ou non par le Conseil Départemental ou la Métropole.

*A noter : en application du décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 (NOR : SAA2208053D), le cadre de présentation de l'ERRD simplifié n'est plus à utiliser à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2023.*

=> les OG privés, les établissements publics sociaux et medico-sociaux autonomes (E-SPMS), les CCAS et CIAS qui gèrent, à titre exclusif ou non, des établissements/services/activités compris dans le périmètre d'un CPOM "PH-SSIAAD-AJA" (article L. 313-12-2<sup>°</sup> du CASF) signé avant le 1er janvier de l'exercice N (ou conclu au cours de l'exercice N si les parties prenantes ont opté pour une mise en place anticipée de l'EPRD dès l'année de signature du CPOM, conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

\* Dont les petites unités de vie (PUV)

\*\* ESMS relevant de l'article L. 313-12-2 du CASF : A.J.A. structures d'hébergement temporaires pour personnes âgées ou personnes handicapées, IME, IEM, IES, EEAP (et autres instituts accueillant des enfants handicapés), ITEP, CAFS, CAMSP, SESSAD, CMPP, CRP, CPO, MSA, FAM, SAMSAH, ESAT, BAPU, jardins d'enfants spécialisés, SPASAD et SSIAD.

**II.- Quel est le périmètre de l'ERRD ?**

Le périmètre de l'ERRD N est identique à celui de l'EPRD N. Si un CPOM récent a modifié le périmètre de l'EPRD depuis le dernier dépôt, ce nouveau périmètre entre en application pour l'ERRD de l'exercice suivant la signature du CPOM.

=> EPSMS = toutes les activités de l'entité juridique

=> CCAS/CIAS = un ERRD par budget annexe contenant un ESMS inclus dans le CPOM

=> OG privés non lucratifs = périmètre CPOM\* ou ensemble des établissements et services relevant du ressort territorial du contrat

=> OG privés commerciaux = périmètre CPOM\*

(\*) : c.-à-d. l'ensemble des ESSMS/activités médico-sociales pour lesquels une pluriannualité budgétaire est prévue dans le CPOM.

Dans l'attente de la signature de ce contrat, l'ERRD regroupe tous les EHPAD implantés dans le même département. Pour les établissements du champ du handicap (\* SSIAD et AJA), le cadre du BP reste applicable.

Concernant les CCAS/CIAS : un **ERRD complet par budget annexe (BA)**.

Exemple : 1 BA regroupant 2 EHPAD (A et B) + 1 BA portant sur 1 EHPAD (C) = 2 ERRD, le premier regroupant les 2 EHPAD A et B (avec un seul CRP pour ces 2 EHPAD) et le second portant sur l'unique EHPAD C.

**III.- Fonctionnement du cadre**

Ce cadre fonctionne sur la base d'un procédé de création automatique des onglets en remplissant le tableau de page de garde nommé « Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD » et en cliquant sur l'icône : + , selon l'ordonnement suivant :

1) Le finess juridique (FINESS EJ) doit être saisi dans le champ situé en haut de la page de garde (Champ nommé « N° FINESS (entité juridique) »).

2) Chacun des finess Etablissement (FINESS ET) relevant de l'organisme gestionnaire (c'est-à-dire du finess EJ renseigné plus haut) et inclus dans le périmètre de l'ERRD, doit être renseigné dans le tableau du bas de la page de garde "Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD".

Dans ce tableau, il convient de saisir **une ligne par établissement ou service (nommé ci-après FINESS ET pour plus de simplicité)**, selon les modalités suivantes :

a) 1er FINESS ET :

i) saisie de la première ligne

ii) puis clic sur l'icône +

iii) l'onglet "CRP" relatif au 1er FINESS ET ainsi que tous les onglets communs du cadre ("Synthèse\_CR", "ERRD synthétique", "Tab.financement", CAF, ratios financiers, état de la dette...) sont alors automatiquement générés.

b) 2ème finess ET :

i) saisie de la deuxième ligne

ii) puis clic sur l'icône +

iii) l'onglet "CRA" relatif au 2ème FINESS ET est alors automatiquement généré.

c) Etc.

Les champs à saisir obligatoirement sur chaque ligne, pour que les onglets soient effectivement générés, sont les suivants :

- "N° FINESS Etablissement"

- "Catégorie"

- "CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N" (cf aide contextuelle sur le choix d'une présentation équilibrée ou pas)

\* CRP : compte de résultat principal ("CRP NON SOUMS EQUIL\_NFINESS ET" si CRP non soumis à l'équilibre strict ou "CRP SOUMS EQUILIBRE\_NFINESS ET" si CRP soumis à l'équilibre strict)

\*\* CRA : compte de résultat annexe ("CRA NON SOUMS EQUIL\_NFINESS ET" ou "CRA SOUMS EQUILIBRE\_NFINESS ET")

**IV.- Consignes d'utilisation**

**Un emploi incorrect ne tenant pas compte des indications ci-dessous peut affecter les fonctionnalités automatiques du cadre, le bon déroulement du dépôt et la performance de la plateforme de dépôt des ERRD.**

- Les cellules sur fond jaune sont à compléter manuellement. Les champs grisés sont des cellules verrouillées, qui peuvent contenir des formules de calcul automatique.

- Le cadre normalisé n'est pas compatible avec Libre Office ni Open Office.

- Veuillez ne pas copier ni déplacer le contenu d'une cellule vers une autre cellule ("couper-coller"/"cliquer-glisser"), ces actions pouvant endommager la structure des cadres Excel. Les macros de remplissage automatique des cellules ouvertes à la saisie sont possibles.

- Veuillez ne pas modifier tout élément de mise en page (comme les déplacements, insertions de lignes ou de colonnes).

- Le N° FINESS EJ saisi dans la page de garde doit être le même que le N° FINESS EJ du dossier de dépôt sur la plateforme de dépôt des ERRD.

- Les FINESS ET (Etablissement) saisis dans le tableau de la page de garde doivent correspondre aux FINESS ET affectés au dossier sur la plateforme de dépôt des ERRD.

- Le déverrouillage du fichier peut impacter la bonne marche des fonctions automatiques et la reconnaissance du fichier lors du dépôt sur la plateforme.

- **Ne jamais laisser de liens directs pointant vers des fichiers externes ni de formules** dans les cellules ouvertes à la saisie. Ces liaisons entre classeurs ou ces formules génèrent des problèmes de lisibilité pouvant exclure l'établissement concerné des bases de la CNSA.

- Ne pas utiliser le caractère « | » : ce caractère est généralement réservé pour des opérations techniques. Son utilisation dans les champs de saisie peut provoquer des dysfonctionnements sur la chaîne SI (traitements data ou autres).

**V.- Cas spécifique des activités sans FINESS**

Les activités non identifiées par un FINESS ET peuvent concerner notamment (liste non exhaustive) :

- budgets commerciaux des ESAT ;
- services industriels et commerciaux (SIC) ;
- dotations non affectées (DNA) ;
- modes d'accueil hors hébergement permanent de plus de 25 places ou représentant plus du tiers de la capacité totale dans les établissements et services accueillant des enfants handicapés
- etc.

Afin de permettre leur intégration technique dans le présent cadre, il convient de saisir l'onglet "Id\_CR\_SF" selon le même procédé que le tableau de la page de garde décrit en II. ci-dessus, afin que les onglets des comptes de résultat sans Finess soient créés automatiquement.

Pour chaque ligne, un identifiant est créé automatiquement. Les onglets sont créés dans l'ordre de remplissage du tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF" et sont nommés selon la règle suivante: CR\_SF + n° n° identifiant.

Le modèle de compte de résultat créé est le compte de résultat non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CR\_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (ERRD synthétique, CAF, etc.). Veillez à bien mettre en cohérence le CR de l'établissement d'adossment avec le CR\_SF rattaché, en déduisant les charges et produits du CR\_SF des montants indiqués dans le CR de l'établissement d'adossment.

#### VI.- Cas des OG commerciaux

Les données renseignées dans le cadre de présentation de l'ERRD complet sont à présenter hors impôts sur les sociétés et participation des salariés.

Cette déclaration par un organisme gestionnaire pour le compte de personnes physiques ou morales est faite en vertu de la loi n° 2011-1056 du 20 septembre 2011 relative à la réforme de la comptabilité des établissements et services sociaux et médicaux sociaux et commerciaux, et fonctionne dans le cadre décrit en III. ci-dessus est valable, même si les FINESS ET ne relèvent pas du même FINESS EJ.

Un seul FINESS EJ, parmi les FINESS EJ d'une des sociétés contrôlées ou le FINESS EJ de la société mère, peut être indiqué dans le champ "N° FINESS (entité juridique)" de la page de garde. Le n° FINESS EJ sélectionné est laissé au choix de l'organisme gestionnaire. Ce n° FINESS EJ doit être le même que celui indiqué dans le dossier de dépôt de l'ERRD sur la plateforme de dépôt des ERRD.

Pour rappel, sur la plateforme, l'organisme devra, au moment de son dépôt, cocher la case "Société commerciale contrôlée", afin de permettre le choix des FINESS EJ et l'affectation des établissements et services (FINESS ET) relevant de FINESS EJ différents.

## Récapitulatif des aides contextuelles

### 1 N° FINESS (entité juridique)

Indiquer le n° FINESS de l'organisme gestionnaire ou de l'établissement public en tant que personnalité morale titulaire des autorisations.

Lorsque l'ERRD est établi par une société commerciale pour le compte d'une autre société contrôlée, indiquer le n° FINESS qui a été sélectionné pour déposer le fichier sur la plateforme.

### 2 Première ligne du tableau de la page de garde

Saisir les informations du compte de résultat principal (CRP). Dans l'attente de la signature du CPOM, il peut s'agir du compte de résultat de l'établissement le plus ancien ou celui dont les dépenses d'exploitation sont les plus importantes. Ce choix peut être modifié lors de la signature du CPOM.

### 3 Deuxième ligne et lignes suivantes du tableau de la page de garde

Saisir les informations des comptes de résultat annexes (CRA). Une ligne par CRA est à saisir.

### 4 Icônes du tableau de la page de garde

 : crée les onglets correspondants selon le procédé décrit dans le "LISEZ-MOI".

 : supprime un CRA du tableau (dans la colonne "Etablissements et services", sélectionnez la ligne à supprimer puis cliquez sur "-").

 : modifie une saisie de n° FINESS Etablissement déjà enregistrée. Placez-vous sur la ligne dont la modification est souhaitée dans la colonne "Etablissements et services", puis cliquez sur l'icône.  
Les autres champs peuvent être modifiés excepté les items "Catégorie" et "CRP" soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - OUI. Si vous souhaitez modifier ces derniers items, il convient au préalable de supprimer la ligne pour en créer une nouvelle (opération possible uniquement pour les CRA).

### 5 N° FINESS Etablissement

Indiquer le n° FINESS de l'établissement, du service ou de l'activité.

Les FINESS saisis doivent impérativement correspondre aux FINESS ET affectés au dossier sur la plateforme de collecte des ERRD.

Ils doivent nécessairement relever du FINESS de l'entité juridique (sauf cas particulier des sociétés commerciales contrôlées).

### 6 ESSMS relevant du périmètre du CPOM

Ce champ n'est à renseigner qu'après signature du CPOM.

Pour plus d'informations sur le périmètre de l'ERRD, cf. ci-dessus le § II de l'encadré "LISEZ-MOI".

### 7 CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée

L'information renseignée ici doit être la même que celle saisie dans l'ERRD sauf si la situation de l'organisme gestionnaire a changé depuis le dépôt de l'ERRD (signature d'un CPOM).

=> OUI : EHPAD + établissement, service ou activité dont les règles de fixation pluriannuelle du budget sont définies dans le CPOM (qu'ils soient sous compétence ARS exclusive, OUI exclusive ou conjointe ARS/CD)

=> OUI : établissements, service ou activité non inclus dans le volet financier du CPOM + ESMS sous la compétence tarifaire du préfet. EHPAD non concernés.

### 8 Dénomination du CR sans n° FINESS

Donner un titre explicite : par exemple nom du site et structure de rattachement.

### 9 N° FINESS de rattachement

Saisir le n° FINESS de l'établissement, service ou activité auquel le budget est adossé (ESAT, AJ par ex.).

Si n'existe pas de structure d'adossment, saisir le n° FINESS Etablissement de son choix (parmi ceux gérés par l'entité juridique) afin de le rattacher à une structure identifiée au sein du périmètre. Il est préconisé de ne pas changer le n° FINESS de rattachement d'une année sur l'autre.

### # Budget exercice N

Budget initial : saisir dans cette colonne l'ERRD initial validé (1er ERRD transmis et validé sur la plateforme de collecte des ERRD).

### # Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice

Conformément aux conventions générales comptables et afin de ne pas fausser la présentation des ratios financiers, les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat doivent être enregistrées au compte 777 dans les produits exceptionnels des comptes de résultat du cadre ERRD.

### # Participations et créances rattachées à des participations

CAF (lignes « Capacité d'autofinancement » / « Insuffisance d'autofinancement » du tableau de financement), il n'y a pas lieu d'ajouter une ligne spécifique « Participations et créances rattachées à des participations » dans la partie Ressources du tableau de financement (TF).

Le prix de cession quant à lui est constaté au compte 775. Son montant étant, par convention, neutralisé dans le calcul de la CAF, il est repris dans une ligne dédiée « Produits des cessions d'éléments d'actif » de la partie Ressources du TF.

### # Immobilisations corporelles et incorporelles en cours

Saisir les comptes 23 sauf c/235.

**# Part Investissement PPP**

Saisir les comptes 235.

**# Compte de résultat concerné**

Indiquer la raison sociale du CR (ou la dénomination dans le cas d'un CR sans n° FINESSE).

**# Suventions d'investissement - comptes 13**

Indiquer dans la 1ère colonne du tableau l'objet principal et la date d'attribution de la subvention.

**# Résultats repris**

Information utile essentiellement pour la période de transition de l'environnement "BP" vers l'environnement "EPRD". Les résultats repris antérieurement dans le cadre de la tarification n'impactent pas le montant constaté comptablement des charges et des produits. Il s'agit de décisions strictement tarifaires. C'est pourquoi ils ne sont pas intégrés dans les calculs consolidés du présent fichier.

**# Ratios d'analyse financière - total des charges**

Total des charges comptes de classe 6 - c/ 603, 609, 619, 629, 6419, 6429, 6439, 6459/ 69/79, 6489, 6611.

**# Tableau de répartition des charges communes et opérations faites en commun**

Si besoin, ajouter des colonnes manuellement si plus de CRA doivent être indiqués.

**# Frais de siège**

Les frais de siège autorisés sont à intégrer dans les comptes de résultat des établissements et services et à détailler dans le tableau de répartition des charges communes (onglet "Tableau Rcc" avec leur clef de répartition). Il n'existe pas de CR spécifique à un siège ou un service commun.

**# Fonds associatifs, apports, dotations et réserves**

Les réserves (comptes 106) sont, par convention, exclues des ressources et emplois stables du tableau de financement, dans la mesure où les mouvements affectant ces comptes sont normalement sans impact sur la variation annuelle du FRNG.

**# Cohérence TF/Bilan financier**

L'objectif du tableau de financement est de retracer la formation du fonds de roulement d'investissement. Il n'existe donc pas une stricte équivalence entre le fonds de roulement du tableau de financement et celui du bilan financier. La différence de périmètre est constituée principalement par les comptes de liaison stables de trésorerie pour les ESSMS privés, les autres mouvements liés au FRE étant par construction intégrés à la CAF. C'est pourquoi, pour les ESSMS privés, les mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie sont réintégré dans la variation du fonds de roulement présentée dans l'onglet "ERRD synthétique".

**# Ratios de rotation des dettes fournisseurs**

La méthodologie de calcul retenue dans le cadre normalisé ne prend pas en compte la TVA sur les achats, compte tenu de la diversité des régimes applicables.

**# Suivi des affectations de résultat**

Ce tableau doit retracer tous les mouvements des comptes de réserves et report à nouveau au titre de l'exercice N (affectation des résultats, régularisations, etc.).

**# Contrôle de la variation du fonds de roulement et de la trésorerie entre ERRD synthétique et Bilan financier**

Contrôle de cohérence intégré à titre indicatif pour sécuriser la saisie. La variation du fonds de roulement calculée à partir du tableau de financement est corrigée, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie. Les écarts éventuels entre les agrégats "FRNG" et "Trésorerie" présentés dans l'onglet "ERRD synthétique" et ceux présentés dans l'onglet "Bilan financier" sont à justifier dans le rapport financier et d'activité. Ils ne sont pas bloquants pour le chargement du fichier sur la plateforme.

**# Emprunts à plus d'un an**

Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie (ligne "Autres"). Cela permet une homogénéité des emprunts entre l'ERRD synthétique et le bilan financier. Les données de l'ERRD N-1 sont à retraiter le cas échéant, pour assurer un périmètre harmonisé entre les exercices NIN-1.

**# Emprunts et dettes assimilées (ERRD synthétique et TF)**

Uniquement les emprunts et dettes assimilées à plus d'un an. Les emprunts d'un an au plus ne font pas partie des ressources de long terme et sont donc à prendre en compte au niveau de la trésorerie.

**# Mouvements des comptes de liaison stables de trésorerie**

Ce tableau retrace la variation nette des comptes de liaison trésorerie (stable) renseignés au bilan financier entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023.

**# Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (lignes 10 et 11 de l'onglet "Affectation Résultats Prive I")**

Avant la signature du CPOM, l'affectation croisée entre ESSMS est impossible.

**# Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF (c/ 11501)**

Cette ligne est réservée aux ESSMS non soumis à l'équilibre strict, pour une affectation en report à nouveau excédentaire lorsqu'une affectation à un compte de réserve n'est pas privilégiée.

Dans le cas d'un déficit de l'exercice qui est couvert par le report à nouveau excédentaire, le montant du déficit (précédé du signe "-") est à inscrire en déduction du report à nouveau créditeur (ligne 11501 "Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF").

A noter : Dans le cas d'un apurement de déficit antérieur à l'exercice N, il est préconisé d'inscrire l'excédent N au compte 11501 (ligne 21 de l'onglet "Affectation\_Résultats\_Prive") et non au compte 11590 (ligne 24 du même onglet). L'apurement sera effectué au global dans le bilan consolidé et devrait apparaître dans le tableau de suivi de l'affectation des résultats des

**# Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (c/ 11590)**

Cette ligne est utilisée pour le reliquat de déficit non couvert par la reprise de la réserve de compensation et le report à nouveau excédentaire.

A noter : Dans le cas d'un apurement de déficit antérieur à l'exercice N, il est préconisé d'inscrire l'excédent N au compte 11501 (ligne 21 de l'onglet "Affectation\_Résultats\_Prive") et non au compte 11590 (ligne 24 du même onglet). L'apurement sera effectué au global dans le bilan consolidé et devrait apparaître dans le tableau de suivi de l'affectation des résultats des ESSMS (onglet "Suivi\_Affect\_Result\_Prive").

**# Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (c/ 11591 ou 1195)**

Les charges rejetées en application des articles R. 314-52 et R. 314-236 du CASF sont des charges effectives, qui ne peuvent être "ôtées" comptablement des charges réalisées.

L'impact du rejet prend la forme d'une réduction à due concurrence du tarif de l'exercice sur lequel il est constaté ou de l'exercice suivant et n'entraîne plus de modification du résultat comptable.

Cependant, parallèlement, les entités gestionnaires privées doivent, conformément au règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019, distinguer dans des comptes spécifiques la part de leurs fonds propres (résultat, reports à nouveau et réserves) qui est sous gestion contrôlée (c'est à dire la part des fonds restituables aux autorités de tarification, notamment en cas de fermeture de l'ESMS).

Les charges rejetées passent ainsi du périmètre de la gestion contrôlée (compte 11591 lorsqu'elles sont contestées par l'entité gestionnaire dans le cadre d'un recours et dans l'attente de la décision du juge de la tarification) à celui de la gestion non contrôlée (compte 1195 en cas de confirmation du rejet par le juge une fois les recours épuisés ou en l'absence de contestation contentieuse). L'imputation à l'un de ces comptes est réalisée au moment de l'affectation du résultat. C'est pourquoi ces mouvements sont retracés dans le bloc "Affectation

**# Report à nouveau constitué de charges des activités sociales et médico-sociales dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée (c/ 115921, 115922, 115923 et 115928)**

Ces comptes correspondent à des charges et produits dont la prise en compte par l'autorité de tarification est unifiée : aménagements comptables de congés à payer et d'autres provisions dont l'impact sur le résultat est neutralisé (comptes épargne temps, indemnités de départ à la retraite, indemnités

Conséquence budgétaire : la fixation du tarif ne reposant plus sur la reconduction de dépenses historiques, le mécanisme antérieur des dépenses inopposables (y compris les congés à payer) perd de son intérêt. « La seule possibilité, pour l'autorité de tarification, de les rendre inopposables est de diminuer, à due concurrence, les financements ultérieurs de l'ESSMS. » (instruction n°DGCS/5C/DGCL/DGFP/170 du 12/07/2018).

Conséquence comptable : ces dépenses étant opposables à l'autorité de tarification, même si cette opposabilité est différée dans le temps, ces dépenses, pour les entités gestionnaires privées, relèvent du périmètre de la gestion contrôlée (cf définition de la gestion contrôlée dans l'aide n°32). Les comptes 11592 ont donc été créés au 1er janvier 2020 pour les isoler (arrêté du 23/12/2019).

En cas d'augmentation des dépenses différées, le montant correspondant est saisi en lignes 26, 27, 28 ou 29, précédé d'un signe « - » et le compte de report à nouveau est donc crédité d'autant (augmentation du RAN créditeur 1150 ou diminution du RAN débiteur 11590).

En cas de diminution, le montant correspondant est saisi en ligne 26, 27, 28 ou 29 sans signe « - » et le compte de report à nouveau est donc débité d'autant (diminution du RAN créditeur 1150 ou augmentation du RAN débiteur 11590).

#### # Réserves de compensation des déficits (c/ 106856 pour les gestionnaires privés et 10686 pour les gestionnaires publics)

Cette ligne est utilisée lorsque le déficit de l'exercice N peut être couvert par la reprise de la réserve de compensation. Le montant du déficit y est saisi (en tout ou partie selon le solde du compte de réserve de compensation), en étant précédé d'un signe "-".

En cas d'affectation d'un excédent à la réserve de compensation, en prévision de déficits futurs notamment, il est saisi sur cette même ligne mais sans être précédé du signe "-".

#### # Affectation à la réserve de compensation des charges d'amortissement (c/ 106857 pour les gestionnaires privés et 10687 pour les gestionnaires publics)

Il est possible qu'une affectation à cette réserve et qu'une reprise sur cette réserve surviennent lors du même exercice. C'est pour quoi les deux mouvements sont retracés ici dans cette rubrique "Affectation en réserves".

Le traitement comptable antérieur reste inchangé : l'affectation d'un excédent en réserve de compensation des charges d'amortissement est enregistrée au crédit du compte 106857 (ESMS privés)/10687 (ESMS publics) par le débit du compte 12, au moment de l'affectation du résultat.

#### # Reprise sur la réserve de compensation des charges d'amortissement (c/ 106857 pour les gestionnaires privés et 10687 pour les gestionnaires publics)

Le traitement comptable est le suivant : la reprise est enregistrée au débit du compte 106857 (ESMS privés)/10687 (ESMS publics) par le crédit du compte de report à nouveau (c/ 110 pour les ESMS privés et c/ 110 pour les ESMS publics).

Auparavant cette reprise de la réserve de compensation était retracée dans le bloc "Résultat à affecter". La saisie a été simplifiée en renseignant directement le montant concerné sur la ligne 34 (pour les ESMS privés) ou ligne 23 (pour les ESMS publics), en étant précédé d'un signe "-", conformément au schéma d'écriture comptable effectivement mis en oeuvre. Cela explique le déplacement du compte 106857/10687 au bloc « Résultat à affecter » au bloc « Affectation en réserves ».

#### # Absence des dépenses non opposables parmi les items d'affectation du résultat (onglets

"Affectation Résultats Public I" et "Affectation Résultats Public II")

La fixation du tarif ne reposant plus sur la reconduction de dépenses historiques, le mécanisme antérieur des dépenses inopposables (y compris les congés à payer) perd de son intérêt. « La seule possibilité, pour l'autorité de tarification, de les rendre inopposables est de diminuer, à due concurrence, les financements ultérieurs de l'ESSMS. » (instruction n°DGCS/5C/DGCL/DGFP/170 du 12/07/2018).

Les comptes 116 (dépenses non opposables aux tiers financeurs) ont donc été supprimés au 1er janvier 2019 (pour les ESSMS sous EPRD).

#### # Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification (onglets "Affectation\_Résultats\_Public\_I" et

"Affectation\_Résultats\_Public\_II")

Compte tenu des obligations pour les gestionnaires privés de distinguer la partie des fonds propres qui est sous gestion contrôlée, les dépenses rejetées sont retracées dans les onglets d'affectation des résultats privés (cf aide n°32 supra) et peuvent donc être suivies par les autorités de tarification. Les gestionnaires publics n'étant pas soumis à cette obligation, les dépenses rejetées n'ont pas vocation à figurer dans le tableau d'affectation des résultats. C'est pourquoi un encart a été ajouté spécifiquement dans ces onglets, afin d'en permettre le suivi par les autorités de tarification.

#### # Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (lignes 10 et 11 de l'onglet

"Affectation Résultats Prive I")

Les résultats des différents comptes de résultat sont affectés aux comptes de résultat dont ils sont issus. Par dérogation à ce principe, pour les gestionnaires privés seulement, le CPOM peut prévoir une affectation croisée des résultats entre les ESSMS inclus dans le périmètre financier de ce contrat.

Ligne 10 : indiquer ici les diminutions du solde du compte 12 résultant du transfert vers un autre établissement (excédent) ou provenant d'un autre établissement (déficit).

Ligne 11 : indiquer ici les augmentations du solde du compte 12 résultant du transfert vers un autre établissement (déficit) ou provenant d'un autre établissement (excédent).

Le compte 12 est l'excédent/le déficit inscrit au bilan de l'établissement ou du service.

#### # Reports à nouveau des exercices antérieurs (onglet "Affectation Résultats Prive I")

Sont retracées dans ce bloc les reprises de résultats des exercices antérieurs des CRP soumis à l'équilibre strict et, par extension, celles de la section "hébergement" pour les EHPAD avant signature CPOM (c/1150111 et 1159011).

#### # Affectation des résultats dans un environnement "EPRD"

Le principe posé par la loi est une libre affectation des résultats réalisée par le gestionnaire ou l'établissement public, dans le respect des dispositions contenues dans le CPOM, sauf pour les résultats des comptes de résultat soumis à un équilibre strict qui restent affectés par l'autorité de tarification compétente.

Conformément à l'article R. 314-234 du CASF, l'excédent d'exploitation d'un compte de résultat est affecté en priorité à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat. Tout ou partie des autres possibilités d'affectation (compte de report à nouveau, financement de mesures d'investissement, comptes de réserves de compensation, réserves de trésorerie ou de compensation des charges d'amortissement) est priorisée dans le cadre du CPOM.

Le déficit de chacun des comptes de résultat est couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire, puis le cas échéant par la reprise de la réserve de compensation, puis est affecté, pour le surplus éventuel, à un compte de report à nouveau déficitaire.

D'autres règles spécifiques encadrent notamment les modalités d'affectation des résultats des DNA et des SIC pour les établissements publics sociaux ou médico-sociaux autonomes, et celles des résultats des établissements commerciaux non habilités ou minoritairement habilités à l'aide sociale. Sur ce sujet, vous pouvez vous référer à l'annexe 9 de l'instruction

#### # Report à nouveau solde créditeur (c/ 110)

Cette ligne est utilisée pour les reports à nouveau excédentaires, lorsqu'un excédent d'un compte de résultat n'est pas pris en compte.

Dans le cas d'un déficit de l'exercice qui est couvert par le report à nouveau excédentaire, le montant du déficit (précédé du signe "-") est à inscrire en déduction du report à nouveau créditeur (ligne 110 "Report à nouveau (solde créditeur)").

A noter : Dans le cas d'un apurement de déficit antérieur à l'exercice N, il est préconisé d'inscrire l'excédent N au compte 110 (ligne 17 de l'onglet "Affectation\_Résultats\_Public") et non au compte 119 (ligne 18 du même onglet). L'apurement sera effectué au global dans le bilan consolidé et devrait apparaître dans le tableau de suivi de l'affectation des résultats des ESMS (onglet "Suivi\_Affect\_Result\_Public").



Cet onglet ajouté à titre expérimental n'est pas protégé. Toute modification des formules ou de la structure du tableau ci-dessous peut entraver son bon fonctionnement.

FICHE D'AUTO-CONTRÔLE A TITRE D'INFORMATION

Contrôle	Onglet	Valeur	OK/KO	Observations
Version	Tous	#ERRRHA-2023-01#	OK	Le fichier utilisé doit être celui en vigueur à la date de la campagne de dépôt des ER RD. Il est mis à disposition sur le site de la DGCS : <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/renforme-de-la-tarifcation">https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/personnes-agees/droits-et-aides/etablissements-et-services-sociaux-et-medico-sociaux/article/renforme-de-la-tarifcation</a> .
Nom du fichier	Tous	Au choix ou selon règle de nommage indiquée par l'autorité de tarification		Veillez à choisir un nom explicite pour vous et vos autorités de tarification. Exemple : ID_FINESSEJ_Type_AAAAMMJJ_V1 Avec ID : identifiant du dossier sur la plateforme de collecte FINESSEJ : numéro finess de l'entité juridique Type : type de document (ex : errd_complet) ou n° de l'annexe (ex : A8) AAAAMMJJ : date du fichier Vx : numéro de version
Intitulés des onglets	Tous	Saisie prédéfinie		Les intitulés des onglets du fichier sont ceux du cadre vierge téléchargeable sur le site de la DGCS et ne doivent pas être modifiés. Toute modification peut empêcher le traitement des données.
Statut juridique	Page de garde	Etat & Col.Territ.	OK	La valeur de ce champ doit être "Etablissement Public", "Etat & Col.Territ.", "Org. Privé Commer." ou "Org.Privé non Lucr."
Date d'effet du CPCM	Page de garde	7/12/2021	OK	Si un CPCM a été conclu à la date d'établissement de l'ERRD, alors ce champ doit être non vide.
Capacité installée	Page de garde et Id_CR_SF	40	OK	Les champs relatifs aux capacités installées (colonnes I de la page de garde et H de l'onglet "Id_CR_SF" doivent être non vides.
	Page de garde et Id_CR_SF	40	OK	Si valeur supérieure ou égale à 1000, vérifiez votre saisie
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Page de garde	365	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérifiez votre saisie. Ce contrôle porte uniquement sur le compte de résultat principal (1ère ligne du tableau de page de garde).
Convention collective majoritaire de travail	Page de garde	Statut public	OK	La valeur de ce champ doit être un des items de la liste déroulante proposée en page de garde.
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	Id_CR_SF	0	Non saisi	Ce champ doit être non vide. Si valeur supérieure à 366 (atypie), vérifiez votre saisie. Ce contrôle porte uniquement sur le 1er compte de résultat du tableau de l'onglet "Id_CR_SF".
Total produits réalisés N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	346,938.78	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits prévus N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	331,801.61	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits réalisés N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	232,768.97	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	242,417.81	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges prévues N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	312,478.82	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	270,603.41	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	244,690.19	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) prévus N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	231,800.00	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	220,554.68	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges de personnel (GI) réalisées N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	90,834.12	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges de personnel (GI) prévues N (comptes de résultat consolidés)	ERRD synthétique	108,336.00	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges de personnel (GI) réalisées N-1 (comptes de résultat consolidés)	CRP/A et CRA_SF	96,939.99	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits réalisés N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	346,938.78 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits prévus N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	331,801.61 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total produits réalisés N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	232,768.97 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	242,417.81 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges prévues N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	312,478.82 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total charges réalisées N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	270,603.41 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	244,690.19 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) prévus N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	231,800.00 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification (GI) réalisés N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	220,554.68 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel (GI) réalisées N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	90,834.12 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel (GI) prévues N (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	108,336.00 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel (GI) réalisés N-1 (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	96,939.99 €	OK	Ces champs doivent être non vides. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des produits : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRP/A et CRA_SF	4.6%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/-10%), vérifiez votre saisie.

Informations complémentaires

Cliquez sur ce bouton pour afficher les données détaillées par compte de résultat (CR)

Mise à jour en cas d'ajouts de nouveaux CR : cliquer à nouveau sur ce bouton.  
 Réinitialisation (par exemple après suppression d'un des CR) : supprimer les colonnes entières, à partir de la colonne L jusqu'à la dernière colonne du tableau, puis cliquer à

Détail par compte de résultat (CR) :

N° FINESSE ET		920806379
Capacité installée 2023	Montant	40
Total produits réalisés 2022	Montant	232,768.97 €
Total produits réalisés 2023	Montant	346,938.78 €
% évolution / N-1		49.0%
Total charges réalisées 2022	Montant	270,603.41 €
Total charges réalisées 2023	Montant	242,417.81 €
% évolution / N-1		-10.4%
Produits de la tarification (GI) 2022	Montant	220,554.68 €
Produits de la tarification (GI) 2023	Montant	244,690.19 €
% évolution / N-1		10.9%
Autres produits relatifs à l'exploitation (GII) 2022	Montant	12,214.29 €
Autres produits relatifs à l'exploitation (GII) 2023	Montant	101,625.87 €
% évolution / N-1		732.0%
Autres produits (GIII) 2022	Montant	0.00 €
Autres produits (GIII) 2023	Montant	622.72 €
% évolution / N-1		
Charges afférentes à l'exploitation courante (GI) 2022	Montant	165,289.83 €
Charges afférentes à l'exploitation courante (GI) 2023	Montant	142,619.15 €
% évolution / N-1		-13.7%
Charges afférentes au personnel (GII) 2022	Montant	96,939.99 €
Charges afférentes au personnel (GII) 2023	Montant	90,834.12 €
% évolution / N-1		-6.3%
Charges afférentes à la structure (GII) 2022	Montant	8,373.59 €
Charges afférentes à la structure (GII) 2023	Montant	8,964.54 €
% évolution / N-1		7.1%
Total produits prévus 2023	Montant	331,801.61 €
écart réalisé/prévu en %		4.6%
Total charges prévues 2023	Montant	312,478.82 €
écart réalisé/prévu en %		-22.4%
Produits de la tarification prévus 2023	Montant	231,800.00 €
écart réalisé/prévu en %		5.6%



Contrôle	Onglet	Valeur	OK/KO	Observations
Produits de la tarification : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	5.6%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des charges : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	-22.4%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre les prévisions et les réalisations En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à l'exploitation courante : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	-25.5%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre les prévisions et les réalisations En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	-16.2%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre les prévisions et les réalisations En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à la structure : écart prévu/réalisé en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	-30.1%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre les prévisions et les réalisations En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des produits : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	49.0%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Produits de la tarification : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	10.9%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des charges : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	-10.4%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à l'exploitation courante : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	-13.7%	KO	Au moins un des CR présente un écart de plus de 10% entre N-1 et N En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes au personnel : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	-6.3%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Charges afférentes à la structure : écart NN-1 en % (par compte de résultat)	CRPIA et CRA_SF	7.1%	OK	En cas d'écart significatif (ci : +/10%), vérifiez votre saisie.
Total des biens N	Bilan financier	334,617.53 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des biens N-1	Bilan financier	401,383.58 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des financements N	Bilan financier	334,617.53 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Total des financements N-1	Bilan financier	401,383.58 €	OK	Ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Equilibre du bilan financier (exercice N)	Bilan financier	0.00 €	OK	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Equilibre du bilan financier (exercice N-1)	Bilan financier	0.00 €	OK	Le total des biens doit être égal au total des financements. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Résultat net (exercice N)	Bilan financier	85,198.18 €	Incohérence	Cohérence inter-onglet : lorsque les résultats sont sous contrôle de tiers financeurs, la valeur de ce champ doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "ERRD synthétique". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie. À noter : les résultats d'activités sous gestion non contrôlée (ex : budget annexe de production/commercialisation d'un ESAT) sont à enregistrer dans le poste "Autres" des financements stables du bilan financier. Dans ce cas, l'écart qui en résulte entre le résultat net affiché dans l'onglet "ERRD synthétique" et celui du bilan financier est justifié et peut être utilement expliqué dans le rapport financier et d'activité joint à l'ERRD.
VB d'immo corp. amortissables (exercice N)	Bilan financier	197,790.77 €	OK	VB - valeur brute. Si au moins un poste d'immobilisations affiche une valeur négative (incohérence), vérifiez votre saisie.
Amort. des immo corp. (exercice N)	Bilan financier	82,264.14 €	OK	Amort. - amortissements. S'il existe un patrimoine immobilier, ce champ doit être non vide. Si valeur négative (atypie), vérifiez votre saisie.
Écart total VB d'immo corp. amortissables - total amort. des immo corp. (exercice N)	Bilan financier	115,526.63 €	OK	Le total des amortissements ne peut excéder le total des valeurs brutes d'immobilisations amortissables. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Agencements de terrain : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	0.00 €	OK	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Constructions : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	175,006.41 €	OK	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Install. Techniques : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	-64,590.01 €	Incohérence	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Autres immo corp. : écart VB - amort. (exercice N)	Bilan financier	5,110.23 €	OK	Le montant des amortissements ne peut excéder le montant de la valeur brute. En cas d'écart négatif (incohérence), vérifiez votre saisie.
Dotations aux amortissements des immo c/6811 réalisées N	CRPIA et CRA_SF	8,168.46 €	OK	Cohérence inter-onglet : si la valeur nette au 31/12/N-1 des immobilisations corporelles amortissables est non nulle selon le bilan financier, alors le montant des dotations au compte 6811 inscrites au compte de résultat au titre de l'exercice N devrait être non nul. En cas d'incohérence, vérifiez votre saisie.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N	Tableau de financement	422.96 €	OK	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérifiez votre saisie.
Total des emplois (hors IAF) prévus N	Tableau de financement	33,510.29 €	OK	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérifiez votre saisie.
Total des emplois (hors IAF) réalisés N-1	Tableau de financement	767.90 €	OK	Ce champ est généralement non vide. Si "Non saisi" ou "Incohérence", vérifiez votre saisie.
Apports, dotations, réserves et fonds propres au 31/12/N	Bilan financier	147,832.42 €	OK	Les apports, dotations, réserves fonds propres ne peuvent pas être négatifs par nature. En cas d'incohérence, vérification de la saisie recommandée.
Variation des dettes financières c/16 (réalisé N)	Tableau de financement	0.00 €	OK	Cohérence inter-onglet : les mouvements d'emplois et de ressources afférents aux emprunts, dépôts et cautionnements (compte 16) doivent concorder avec la variation des postes "Emprunts et dettes assimilées" et "Dépôts et cautionnements reçus" au bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Variation du FRNG (réalisé N)	ERRD synthétique / Bilan financier	112,266.47 €	OK	Cohérence inter-onglet : la variation du fonds de roulement calculée à partir du tableau de financement (TF) doit être égale à la variation du FRNG calculée à partir du bilan financier. En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie. Si cet écart est justifié, il doit être expliqué dans le rapport budgétaire et financier.
Dotations aux provisions réglementées c/8872/8874 (réalisé N)	CRPIA et CRA_SF	0.00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des dotations inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "dotations de l'exercice" (comptes 14) retracée dans l'onglet "Provis", "dépréciat", "subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Reprises sur provisions réglementées c/7872/7874 (réalisé N)	CRPIA et CRA_SF	0.00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des reprises inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "reprises de l'exercice" (comptes 14) retracée dans l'onglet "Provis", "dépréciat", "subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Reports en fonds dédiés c/89 (réalisé N)	CRPIA et CRA_SF	0.00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des dotations inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "dotations de l'exercice" (fonds dédiés) retracée dans l'onglet "Provis", "dépréciat", "subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés c/789 (réalisé N)	CRPIA et CRA_SF	0.00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant global des reprises inscrites aux comptes de résultat doit être égale à la valeur "reprises de l'exercice" (fonds dédiés) retracée dans l'onglet "Provis", "dépréciat", "subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Subventions d'investissements : solde du compte 13 au 31/12/N	Bilan financier / Provis, dépréciat, subvent	0.00 €	OK	Cohérence inter-onglet : la valeur "Subventions d'investissement" de l'onglet "Bilan financier" doit être égale à la valeur "Solde des subventions au 31 déc. N" de l'onglet "Provis", "dépréciat", "subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Subventions d'investissements : reprises réalisées N	CRPIA et CRA_SF	0.00 €	OK	Cohérence inter-onglet : le montant des reprises inscrites au compte de résultat doit être égale à la valeur "Reprises effectuées au titre de l'exercice N" de l'onglet "Provis", "dépréciat", "subvent". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Résultat comptable de l'exercice	Affectation_ Resultats (Prive III ou Public III)	0.00 €	Incohérence	Cohérence inter-onglet : la valeur du résultat comptable repris dans le tableau de détermination et d'affectation des résultats doit être égale au résultat comptable issu de l'onglet "ERRD synthétique". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.
Ecart entre résultat à affecter et total des affectations	Affectation_ Resultats (Prive III ou Public III)	0.00 €	OK	Le sous-total "B TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT" doit être égal au sous-total "A RESULTAT A AFFECTER" dans l'onglet "Affectation_ Resultats". En cas d'écart (incohérence), vérifiez votre saisie.

Charges afférentes à l'exploitation prévues 2023	Montant	191,314.00 €
	écart réalisé/prévu en %	-25.5%
Charges afférentes au personnel prévues 2023	Montant	108,336.00 €
	écart réalisé/prévu en %	-16.2%
Charges afférentes à la structure prévues 2023	Montant	12,828.82 €
	écart réalisé/prévu en %	-30.1%

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**Annexe 8 : Cadre normalisé de présentation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) des établissements et services de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles**

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
 Reçu en préfecture le 20/06/2024 relevant du I  
 Publié le   
 ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Exercice :

N° FINESS (entité juridique) :

Organisme gestionnaire :

Statut de l'entité juridique :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Email :

Nom et qualité de la personne habilitée à représenter l'organisme gestionnaire :

Date d'effet du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

**Etablissements et services relevant du périmètre de l'ERRD**

Etablissements et services	Adresses	N° FINESS Etablissement	Catégorie	Date d'autorisation	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	ESSMS relevant du périmètre du CPOM - O/N	CRP soumis à l'obligation d'une présentation équilibrée - O/N
Résidence autonomie Joliot Curie	5/7 rue Irène et Frédéric Joliot Curie - 92240 MALAKOFF	920806379	Résidence autonomie	1/2/2017	40	40	365	Oui	Oui

Convention collective majoritaire de travail :

## Identification des activités sans numéro FINESS

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

### Liste des activités sans FINESS Etablissement relevant du périmètre de l'ERRD



Identifiant (*)	Dénomination du CR sans n° FINESS	Adresse	N° FINESS ET de rattachement	Catégorie	Capacité autorisée	Capacité installée	Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	CR relevant du périmètre du CPOM O/N



(\*) Veuillez saisir un identifiant de votre choix comprenant 6 caractères (sans caractères spéciaux, tirets, accents...).

Le modèle de compte de résultat créé est le compte de résultat non soumis à l'équilibre strict.

Nous vous invitons à compléter le tableau de l'onglet "Id\_CR\_SF" selon le même ordonnancement chaque année, afin qu'un même numéro d'identification soit toujours attribué à la même activité.

Tous les CR\_SF sont pris en compte dans les calculs globaux (CAF, tableau de financement, etc.). Veuillez à bien établir le CR de l'établissement d'adossement sans les charges relatives au CR\_SF rattaché.

## Sommaire

Documents	Identification de l'onglet	Pagination
<b><u>Comptes de résultat</u></b>		
ESSMS 1	CRP	Page à
ESSMS 2	CRA_1	Page à
ESSMS ...	CRA_...	Page à
<b><u>Synthèse des comptes de résultat</u></b>	Synthèse CR	Page
<b><u>ERRD synthétique</u></b>	ERRD synthétique	Page
<b><u>CAF détaillée</u></b>	Tableau CAF	Page
<b><u>Tableau de financement</u></b>	Tabl. de financement	Page
<b><u>Détermination du fonds de roulement au 31 décembre de l'année N</u></b>	Bilan financier	Page à
<b><u>Ratios financiers</u></b>	Ratios financiers	Page
<b><u>Tableau de répartition des charges communes</u></b>	Tableau Rcc	Page
<b><u>Provisions, dépréciations, subventions</u></b>	Provis°, dépréciat°, subvent	Page
<b><u>Emprunts</u></b>	Emprunts ESSMS privés/ESSMS publics Dettes fin.	Page à
<b><u>Détermination et affectation des résultats</u></b>	Affectation_Resultats_Prive_I/II ou Affectation_Resultats_Public_I/II	Page
<b><u>Suivi de l'affectation des résultats sur le périmètre de l'ERRD</u></b>	Suivi_Affect_Result_Prive_I/II ou Suivi_Affect_Result_Public	Page



<b>Raison sociale :</b>	Résidence autonomie Joliot Curie
<b>FINES ET :</b>	920806379

Compte de résultat principal/annexe soumis à l'obligation d'équilibre

Présentation des charges :

	Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023				Réalisé Exercice 2023			
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart		
							réalisations / prévisions (€)	réalisations / prévisions (%)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)		
<b>ACHATS</b>									
601/602	Achats stockés et variation des stocks	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%	
/603	Achats non stockés de matières et fournitures	1,700.11 €	900.00 €	0.00 €	900.00 €	0.00 €	-900.00 €	-100.0%	
606	Achats de marchandises				0.00 €		0.00 €	0.0%	
607	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0.00 €		0.00 €	0.0%	
709	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
713									
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>									
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6118	Sous-traitance: autres prestations de service				0.00 €		0.00 €	0.0%	
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>									
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/6242)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%	
6242	Transports d'usagers				0.00 €		0.00 €	0.0%	
625	Déplacements, missions et réceptions				0.00 €		0.00 €	0.0%	
626	Frais postaux et frais de télécommunications				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6287/	Divers - Remboursements de frais et autres	163,589.72 €	125,914.00 €	0.00 €	64,500.00 €	190,414.00 €	142,619.15 €	-47,794.85 €	
6288									
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>165,289.83 €</b>	<b>126,814.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>64,500.00 €</b>	<b>191,314.00 €</b>	<b>142,619.15 €</b>	<b>-48,694.85 €</b>	<b>-25.5%</b>

	Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023				Réalisé Exercice 2023			
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart		
							réalisations / prévisions (€)	réalisations / prévisions (%)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)		
<b>GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>									
621	Personnel extérieur à l'établissement	96,939.99 €	108,336.00 €	0.00 €	0.00 €	108,336.00 €	90,834.12 €	-17,501.88 €	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires				0.00 €		0.00 €	0.0%	
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
641	Rémunérations du personnel non médical				0.00 €		0.00 €	0.0%	
642	Rémunérations du personnel médical				0.00 €		0.00 €	0.0%	
643	Rémunération du personnel handicapé				0.00 €		0.00 €	0.0%	
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance				0.00 €		0.00 €	0.0%	
646	Personnes handicapées				0.00 €		0.00 €	0.0%	
647	Autres charges sociales				0.00 €		0.00 €	0.0%	
648	Autres charges de personnel				0.00 €		0.00 €	0.0%	
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>96,939.99 €</b>	<b>108,336.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>108,336.00 €</b>	<b>90,834.12 €</b>	<b>-17,501.88 €</b>	<b>-16.2%</b>

	Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023				Réalisé Exercice 2023			
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart		
							réalizations / prévisions (€)	réalizations / prévisions (%)	
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)		
<b>GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>									
612	Redevances de crédit-bail				0,00 €		0,00 €	0,0%	
613	Locations				0,00 €		0,00 €	0,0%	
614	Charges locatives et de copropriété				0,00 €		0,00 €	0,0%	
615	Entretien et réparations				0,00 €		0,00 €	0,0%	
616	Primes d'assurances				0,00 €		0,00 €	0,0%	
617	Etudes et recherches	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2,500,00 €	2,500,00 €	0,00 €	-2,500,00 €	-100,0%
618	Divers				0,00 €		0,00 €	0,0%	
623	Information, publications, relations publiques				0,00 €		0,00 €	0,0%	
627	Services bancaires et assimilés				0,00 €		0,00 €	0,0%	
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>									
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires				0,00 €		0,00 €	0,0%	
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire				0,00 €		0,00 €	0,0%	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	1,200,00 €	0,00 €	178,82 €	1,378,82 €	778,82 €	-600,00 €	-43,5%
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				0,00 €		0,00 €	0,0%	
657	Subventions				0,00 €		0,00 €	0,0%	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17,26 €	17,26 €	17,26 €	0,0%
<b>CHARGES FINANCIERES</b>									
66	Charges financières				0,00 €		0,00 €	0,0%	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>									
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				0,00 €		0,00 €	0,0%	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (ESSMS publics)				0,00 €		0,00 €	0,0%	
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				0,00 €		0,00 €	0,0%	
678	Autres charges exceptionnelles				0,00 €		0,00 €	0,0%	
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>									
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8,373,59 €	7,450,00 €	0,00 €	1,500,00 €	8,950,00 €	8,168,46 €	-781,54 €	-8,7%
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6815	Dotations aux provisions d'exploitation				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
68748	Autres dotations aux provisions réglementées				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
689	Reports en fonds dédiés (sauf c/6892 et c/6895) (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
68921	Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
68922	Reports en fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
6895	Reports en fonds dédiés sur contribution financière d'autres organismes (ESSMS privés)				0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,0%
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>8,373,59 €</b>	<b>8,650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4,178,82 €</b>	<b>12,828,82 €</b>	<b>8,964,54 €</b>	<b>-3,864,28 €</b>	<b>-30,1%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		<b>270,603,41 €</b>	<b>243,800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68,678,82 €</b>	<b>312,478,82 €</b>	<b>242,417,81 €</b>	<b>-70,061,01 €</b>	<b>-22,4%</b>
002	Déficit antérieur du CRP reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19,322,79 €	19,322,79 €	19,322,79 €	0,00 €	0,0%
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>270,603,41 €</b>	<b>243,800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>88,001,61 €</b>	<b>331,801,61 €</b>	<b>261,740,60 €</b>	<b>-70,061,01 €</b>	<b>-21,1%</b>

Présentation des produits :		Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023			Réalisé Exercice 2023			
			Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
<b> GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>									
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que c/731224 et c/7312132)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
731224 / 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0.00 €		0.00 €	0.0%	
732	Produits à la charge de l'Etat				0.00 €		0.00 €	0.0%	
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) (autres que c/733222)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF				0.00 €		0.00 €	0.0%	
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)	220,554.68 €	231,800.00 €	0.00 €	0.00 €	231,800.00 €	244,690.19 €	12,890.19 €	5.6%
738	Produits à la charge d'autres financeurs				0.00 €		0.00 €	0.0%	
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>220,554.68 €</b>	<b>231,800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>231,800.00 €</b>	<b>244,690.19 €</b>	<b>12,890.19 €</b>	<b>5.6%</b>
<b> GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>									
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)	
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous: c/70821, 70822 et 70823)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
70821	Forfaits journaliers				0.00 €		0.00 €	0.0%	
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4° alinéa de l'article L. 242-4 du CASF				0.00 €		0.00 €	0.0%	
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT				0.00 €		0.00 €	0.0%	
71	Production stockée				0.00 €		0.00 €	0.0%	
72	Production immobilisée				0.00 €		0.00 €	0.0%	
74	Subventions d'exploitation et participations	12,214.29 €	12,000.00 €	0.00 €	88,001.61 €	100,001.61 €	101,625.87 €	1,624.26 €	1.6%
75	Autres produits de gestion courante				0.00 €		0.00 €	0.0%	
603	Variation des stocks (en recettes)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats				0.00 €		0.00 €	0.0%	
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs				0.00 €		0.00 €	0.0%	
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6459/ 69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%	
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité				0.00 €		0.00 €	0.0%	
6611	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors ESSMS publics)				0.00 €		0.00 €	0.0%	
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>12,214.29 €</b>	<b>12,000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>88,001.61 €</b>	<b>100,001.61 €</b>	<b>101,625.87 €</b>	<b>1,624.26 €</b>	<b>1.6%</b>



GROUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES		Budget Exercice 2023				Réalisé Exercice 2023		
		Réalisations Exercice 2022	Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions (€)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(5)-(4)	(5)-(4) / (4)
76	Produits financiers				0.00 €		0.00 €	0.0%
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>								
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	622.72 €	622.72 €	0.0%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale (ESSMS publics)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif				0.00 €		0.00 €	0.0%
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice				0.00 €		0.00 €	0.0%
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat				0.00 €		0.00 €	0.0%
<b>AUTRES PRODUITS</b>								
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles				0.00 €		0.00 €	0.0%
7815	Reprises sur provisions d'exploitation				0.00 €		0.00 €	0.0%
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles				0.00 €		0.00 €	0.0%
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants				0.00 €		0.00 €	0.0%
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)				0.00 €		0.00 €	0.0%
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires				0.00 €		0.00 €	0.0%
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement				0.00 €		0.00 €	0.0%
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				0.00 €		0.00 €	0.0%
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (ESSMS privés)				0.00 €		0.00 €	0.0%
78748	Autres reprises sur provisions réglementées				0.00 €		0.00 €	0.0%
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles				0.00 €		0.00 €	0.0%
789	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/7892 et c/7895) (ESSMS privés)				0.00 €		0.00 €	0.0%
78921	Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0.00 €		0.00 €	0.0%
78922	Utilisation des fonds dédiés à l'exploitation sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)				0.00 €		0.00 €	0.0%
7895	Utilisations des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes (ESSMS privés)				0.00 €		0.00 €	0.0%
79	Transferts de charges				0.00 €		0.00 €	0.0%
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>622.72 €</b>	<b>622.72 €</b>	<b>0.0%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>		<b>232.768.97 €</b>	<b>243.800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>88.001.61 €</b>	<b>331.801.61 €</b>	<b>15.137.17 €</b>	<b>4.6%</b>
002	Excédent antérieur du CRP reporté	18,511.65 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%
005	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.0%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>251.280.62 €</b>	<b>243.800.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>88.001.61 €</b>	<b>346.938.78 €</b>	<b>15.137.17 €</b>	<b>4.6%</b>

  

Ratios	Réalisations Exercice 2022	Budget Exercice 2023			Réalisé Exercice 2023		
		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires	Réalisations	Ecart réalisations / prévisions
Marge brute d'exploitation	-29.460.85 €				28.272.79 €	112.066.71 €	
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/709 et c/713)	232.768.97 €				331.801.61 €	346.316.06 €	
<b>Taux de marge brute</b>	<b>-12.66%</b>				<b>8.52%</b>	<b>32.36%</b>	
Résultat net	-37.834.44 €				19.322.79 €	104.520.97 €	
Produits comptes classe 7 - c/709 et c/713	232.768.97 €				331.801.61 €	346.938.78 €	
<b>Taux de résultat</b>	<b>-16.25%</b>				<b>5.82%</b>	<b>30.13%</b>	

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

## Synthèse des comptes de résultat

FINESS ET	920806379
Raison sociale	Résidence autonomie Joliot Curie

## COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	191,314.00 €	142,619.15 €	231,800.00 €	244,690.19 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	108,336.00 €	90,834.12 €	100,001.61 €	101,625.87 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	12,828.82 €	8,964.54 €	0.00 €	622.72 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	312,478.82 €	242,417.81 €	331,801.61 €	346,938.78 €	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	<b>19,322.79 €</b>	<b>104,520.97 €</b>	- €	- €	<b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>
Déficit antérieur du compte de résultat reporté (002)	19,322.79 €	19,322.79 €	0.00 €	0.00 €	Excédent antérieur du compte de résultat reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>331,801.61 €</b>	<b>261,740.60 €</b>	<b>331,801.61 €</b>	<b>346,938.78 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>

FINESS ET	
Raison sociale	

## COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - ESMS NON SOUMIS A EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT	- €	- €	- €	- €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT

## COMPTE DE RESULTAT ANNEXE - ESMS SOUMIS A OBLIGATION D'EQUILIBRE STRICT (REALISATIONS EXERCICE 2023)

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	- €	- €	- €	- €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	- €	- €	- €	- €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	- €	- €	- €	- €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non
TOTAL DES CHARGES	- €	- €	- €	- €	TOTAL DES PRODUITS
<b>RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE</b>
Déficit antérieur du compte de résultat reporté (002)	- €	- €	- €	- €	Excédent antérieur du compte de résultat reporté (002)
Amortissements comptables excédentaires différés (005)	- €	- €	- €	- €	Amortissements comptables excédentaires différés (005)
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>

## Cadre ERRD synthétique

## COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2023

	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupes I : charges afférentes à l'exploitation courante	191,314.00 €	142,619.15 €	231,800.00 €	244,690.19 €	Groupes I : produits de la tarification
Groupes II : charges afférentes au personnel	108,336.00 €	90,834.12 €	100,001.61 €	101,625.87 €	Groupes II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupes III : charges afférentes à la structure	12,828.82 €	8,964.54 €	- €	622.72 €	Groupes III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	312,478.82 €	242,417.81 €	331,801.61 €	346,938.78 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	19,322.79 €	104,520.97 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	331,801.61 €	346,938.78 €	331,801.61 €	346,938.78 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT

## TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	19,322.79 €	104,520.97 €	- €	- €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	- €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8,950.00 €	8,168.46 €	- €	- €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	- €	- €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
			- €	- €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	28,272.79 €	112,689.43 €	- €	- €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	28,272.79 €	112,689.43 €	- €	- €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	8.52%	32.48%	0.00%	0.00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits

## TABLEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	- €	28,272.79 €	112,689.43 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	- €	- €	- €	- €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	33,510.29 €	422.96 €	- €	- €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	33,510.29 €	422.96 €	28,272.79 €	112,689.43 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	112,266.47 €	5,237.50 €	- €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	33,510.29 €	112,689.43 €	33,510.29 €	112,689.43 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

## MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)

	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)		- €		- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)

## FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE
FRNG au 1er janvier 2023	5,237.50 €	5,237.50 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 5,237.50 €	112,266.47 €
FRNG au 31 décembre 2023	0.00 €	117,503.97 €

## Cadre ERRD synthétique (suite)

## BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE
BFR au 1er janvier 2023	5,421.48 €	5,421.48 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période		149,855.30 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période		37,772.81 €
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2023	5,421.48 €	117,503.97 €

## TRESORERIE - EXERCICE 2023

	PREVU	REALISE
Trésorerie au 1er janvier 2023	- 183.98 €	- 183.98 €
Variation de trésorerie de la période	- 5,237.50 €	183.98 €
Trésorerie au 31 décembre 2023	- 5,421.48 €	0.00 €

## Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier

Ecart de :  
0,00 €

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)

(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations

(3) ESSMS privés uniquement

Tableau de financement

Ressources		Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023				Réalisé Exercice 2023		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Capacité d'autofinancement	0.00 €	7.450.00 €	0.00 €	20.822.79 €	28.272.79 €	112.689.43 €	84.416.64 €	298.58%
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>								
10	Apport, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>								
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf compte 165 <sup>(1)</sup> )	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
165	Dépôts et cautionnements reçus <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>								
17	Dettes rattachées à des participations <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
070	Annulations de mandats sur exercices clos <sup>(2)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7.450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>20.822.79 €</b>	<b>28.272.79 €</b>	<b>112.689.43 €</b>	<b>84.416.64 €</b>	<b>298.58%</b>
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>30.228.75 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5.237.50 €</b>	<b>5.237.50 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-5.237.50 €</b>	<b>-100.00%</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>30.228.75 €</b>	<b>7.450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26.060.29 €</b>	<b>33.510.29 €</b>	<b>112.689.43 €</b>	<b>79.179.14 €</b>	<b>236.28%</b>

Emplois		Réalizations Exercice 2022	Budget Exercice 2023				Réalisé Exercice 2023		
N° de comptes	Libellés		Budget initial	Virements de crédits	Décisions modificatives	Prévisions budgétaires totales	Réalizations	Ecart réalisations / prévisions (€)	Ecart réalisations / prévisions (%)
	Insuffisance d'autofinancement	29.460.85 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
10	Fonds propres et réserves – Réduction - (sauf compte 106) <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>								
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 <sup>(1)</sup> )	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
17	Dettes rattachées à des participations <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) <sup>(1)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>								
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
21	Immobilisations corporelles	767.90 €	7.450.00 €	0.00 €	26.060.29 €	33.510.29 €	422.96 €	-33.087.33 €	-98.74%
	- dont terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	- dont agencements de terrains	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	- dont constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	- dont installations techniques, matériel et outillage	767.90 €	2.000.00 €	0.00 €	8.560.29 €	10.560.29 €	0.00 €	-10.560.29 €	-100.00%
	- dont autres immobilisations corporelles	0.00 €	5.450.00 €	0.00 €	17.500.00 €	22.950.00 €	422.96 €	-22.527.04 €	-98.16%
23	Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>								
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
071	Annulation de titres sur exercices clos <sup>(2)</sup>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>30.228.75 €</b>	<b>7.450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26.060.29 €</b>	<b>33.510.29 €</b>	<b>422.96 €</b>	<b>-33.087.33 €</b>	<b>-98.74%</b>
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>112.266.47 €</b>	<b>112.266.47 €</b>	<b>0.00%</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>30.228.75 €</b>	<b>7.450.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>26.060.29 €</b>	<b>33.510.29 €</b>	<b>112.689.43 €</b>	<b>79.179.14 €</b>	<b>236.28%</b>

(1) ESSMS privés seulement

(2) ESSMS publics seulement

## Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Comptes	Prévisions	Réalisations	Ecart réalisations/ prévisions (€)	Ecart réalisations/ prévisions (%)	
<b>RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)</b>						
		<b>19,322.79 €</b>	<b>104,520.97 €</b>	<b>85,198.18 €</b>	<b>440.92%</b>	
<b>+ Flux internes (charges)</b>						
		<b>8,950.00 €</b>	<b>8,168.46 €</b>	<b>- 781.54 €</b>	<b>-8.73%</b>	
	+ Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	c/675	- €	- €	0.00%	
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	8,950.00 €	8,168.46 €	- 781.54 €	-8.73%
F	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	- €	- €	- €	0.00%
R	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	- €	- €	- €	0.00%
I	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	- €	- €	- €	0.00%
	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	- €	- €	- €	0.00%
F	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	- €	- €	- €	0.00%
R	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/6817	- €	- €	- €	0.00%
E	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	- €	- €	- €	0.00%
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	- €	- €	- €	0.00%
<b>- Flux internes (produits)</b>						
	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	- €	- €	- €	0.00%
	- Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	c/777	- €	- €	- €	0.00%
F	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	- €	- €	- €	0.00%
R	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746, c/78748	- €	- €	- €	0.00%
I	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	- €	- €	- €	0.00%
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	- €	- €	- €	0.00%
	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	- €	- €	- €	0.00%
F	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	- €	- €	- €	0.00%
R	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants: créances, stocks et en-cours	c/7817	- €	- €	- €	0.00%
E	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	- €	- €	- €	0.00%
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés) sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	- €	- €	- €	0.00%
<b>CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)</b>						
		<b>28,272.79 €</b>	<b>112,689.43 €</b>	<b>84,416.64 €</b>	<b>298.58%</b>	
<i>Dont montant affectant le FRI</i>		8,950.00 €	8,168.46 €	- 781.54 €	-8.73%	
<i>Dont montant affectant le FRE</i>		19,322.79 €	104,520.97 €	85,198.18 €	440.92%	

(1) : Montant précédé du signe "-" pour un déficit

Bilan financier - Détermination du fonds de roulement au 31 décembre 2023

BIENS	2022	2023	FINANCEMENTS	2022	2023
<b>Biens stables</b>			<b>Financements stables</b>		
Immobilisations incorporelles brutes			Apports, dotations, réserves et fonds propres	147,832.42 €	147,832.42 €
Immobilisations corporelles brutes	197,367.81 €	197,790.77 €	Excédents affectés à l'investissement		
- Terrains			Subventions d'investissement		
- Agencements de terrain			Réserve de compensation des charges d'amortissement		
- Constructions	175,006.41 €	175,006.41 €	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
- Installations techniques, matériel et outillage	767.90 €	767.90 €	Fonds dédiés à l'investissement (2)		
- Autres immobilisations corporelles	21,593.50 €	22,016.46 €	Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations corporelles et incorporelles en cours			Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)		
Immobilisations en cours - Part investissement PPP (1)			Dépôts et cautionnements reçus		
			Amortissements des immobilisations corporelles	74,095.68 €	82,264.14 €
			- Agencements de terrain		
			- Constructions		
			- Installations techniques, matériel et outillage	59,005.12 €	65,357.91 €
			- Autres immobilisations corporelles	15,090.56 €	16,906.23 €
Immobilisations financières			Amortissement des immobilisations incorporelles		
Amortissements comptables excédentaires différés (2)			Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)		
Charges à répartir sur plusieurs exercices			Dépréciation des immobilisations		
Autres			Autres (6)		
Compte de liaison investissement (2)			Compte de liaison investissement (2) (7)		
<b>Total II</b>	<b>197,367.81 €</b>	<b>197,790.77 €</b>	<b>Total I</b>	<b>221,928.10 €</b>	<b>230,096.56 €</b>
<b>Fonds de roulement d'investissement négatif (I-II)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'investissement positif (I-II)</b>	<b>24,560.29 €</b>	<b>32,305.79 €</b>
<b>Actifs stables d'exploitation</b>			<b>Financements stables d'exploitation</b>		
Report à nouveau déficitaire (3)			Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR		
Résultat déficitaire (3)	37,834.44 €	19,322.79 €	Réserves de compensation des déficits		
Créances glissantes			Résultat excédentaire (3)		104,520.97 €
Droits acquis par les salariés, non provisionnés (2)			Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	18,511.65 €	
			Provisions pour risques et charges		
			Fonds dédiés à l'exploitation (2)		
			Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers		
			Autres		
Compte de liaison trésorerie (stable) (2)			Compte de liaison trésorerie (stable) (2)		
<b>Total IV</b>	<b>37,834.44 €</b>	<b>19,322.79 €</b>	<b>Total III</b>	<b>18,511.65 €</b>	<b>104,520.97 €</b>
<b>Fonds de roulement d'exploitation négatif (III-IV)</b>	<b>19,322.79 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Fonds de roulement d'exploitation positif (III-IV)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>85,198.18 €</b>
<b>Fonds de roulement net global négatif</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>Fonds de roulement net global positif</b>	<b>5,237.50 €</b>	<b>117,503.97 €</b>
<b>Valeurs d'exploitation</b>			<b>Dettes d'exploitation</b>		
Stocks et en-cours			Avances reçues		
Avances et acomptes versés			Fournisseurs	147,761.26 €	
Créances sur organismes payeurs, usagers et clients	24,823.57 €	26,917.61 €	Dettes sociales et fiscales		
Créances diverses d'exploitation			Dettes diverses d'exploitation		
Créances irrécouvrables admises en non valeur (4)			Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance			Ressources à reverser à l'aide sociale		
Dépenses pour congés payés			Fonds déposés par les résidents	12,998.59 €	
Autres	141,357.76 €	90,586.36 €	Autres		
Compte de liaison d'exploitation (2)			Compte de liaison d'exploitation (2)		
<b>Total VI</b>	<b>166,181.33 €</b>	<b>117,503.97 €</b>	<b>Total V</b>	<b>160,759.85 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Besoin en fonds de roulement (VI-V)</b>	<b>5,421.48 €</b>	<b>117,503.97 €</b>	<b>Excédent de financement d'exploitation (VI-V)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Liquidités</b>			<b>Financements à court terme</b>		
Valeurs mobilières de placement			Fournisseurs d'immobilisations		
Disponibilités			Fonds des majeurs protégés		
Autres			Concours bancaires courants		
Compte de liaison trésorerie (2)			Ligne de trésorerie		
<b>Total VIII</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	Intérêts courus non échus		
<b>Trésorerie positive (VIII-VII)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	Autres (dont emprunts à un an au plus)		
<b>TOTAL DES BIENS (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>401,383.58 €</b>	<b>334,617.53 €</b>	Compte de liaison trésorerie (2)	183.98 €	
			<b>Total VII</b>	<b>183.98 €</b>	<b>0.00 €</b>
			<b>Trésorerie négative (VIII-VII)</b>	<b>183.98 €</b>	<b>0.00 €</b>
			<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (I+III+V+VII)</b>	<b>401,383.58 €</b>	<b>334,617.53 €</b>

(1) : PPP = partenariat public privé  
 (2) : ESSMS privés seulement  
 (3) : Sous contrôle de tiers financeurs

(4) : ESSMS publics seulement  
 (5) : Montant précédé du signe "-"  
 (6) : Dont résultats non contrôlés par des tiers financeurs  
 (7) : Pour les ESSMS publics, ESSMS rattachés à une collectivité territoriale, un CCAS ou un CIAS seulement

Contrôle entre TOTAL BIENS et TOTAL FINANCEMENTS →

N-1	N
Ok	Ok

## Ratios d'analyse financière

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Données complémentaires au tableau "FDR" nécessaires au calcul des ratios	2022	2023
Montant cumulé des emprunts en fin d'année (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169) (1)	0.00 €	0.00 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	147,832.42 €	147,832.42 €
Marge brute d'exploitation (comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65)	-29,460.85 €	112,066.71 €
Capacité d'autofinancement (ou insuffisance d'autofinancement)	-29,460.85 €	112,689.43 €
<b>Total des charges</b>	<b>270,603.41 €</b>	<b>242,417.81 €</b>
Dont achats stockés et variation des stocks	0.00 €	0.00 €
Dont charges des comptes 60 à 62	262,229.82 €	233,453.27 €
Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	0.00 €	0.00 €
Dont charges non décaissables (2)	8,373.59 €	8,168.46 €
Produits de la tarification	220,554.68 €	244,690.19 €
Produits du compte 70	0.00 €	0.00 €
Produits courants d'exploitation (comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713)	232,768.97 €	346,316.06 €
Produits d'exploitation (total classe 7 sauf c/76, c/77, c/786 et c/787 - c/709 et c/713)	232,768.97 €	346,316.06 €
Produits classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713	232,768.97 €	346,938.78 €
Solde débiteur comptes 41		

(1) : Montant et calcul des ratios afférents à affiner si nécessaire dans le rapport financier.

(2) : Par défaut comptes 673, 675 et 68, à compléter le cas échéant.

Thèmes & intitulés (valeurs indicatives)	Mode de calcul	Valeur de l'indicateur pour 2022	Valeur de l'indicateur pour 2023
<b>1. Endettement à moyen et long terme</b>			
1.1. Indépendance financière (<50%)	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)} \times 100}{\text{Financements stables du FRI (hors amortissements cumulés)}}$	0.00%	0.00%
1.2. Apurement de la dette (>2)	$\frac{\text{Immobilisations nettes amortissables}}{\text{Dettes financières à moyen et long terme}}$	0.00	0.00
1.3. Durée apparente de la dette	$\frac{\text{Emprunts (comptes 16 hors c/165, c/1688 et c/169)}}{\text{CAF}}$	0.00	0.00
<b>2. Patrimoine immobilier</b>			
2.1. Vétusté des immobilisations (1)			
<i>Construction</i>	$\frac{\text{Solde créditeur des comptes 28}}{\text{Solde débiteur des comptes 21 correspondants}}$	0.00	0.00
<i>Installations techniques, matériel et outillage</i>		76.84	85.11
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		0.70	0.77
<b>3. Equilibres du bilan</b>			
3.1.a. Fonds de roulement en jours d'exploitation			
<i>Fonds de roulement d'investissement (FRI)</i>	$\frac{\text{FRI ou FRE ou FRNG} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	34.19	50.34
<i>Fonds de roulement d'exploitation (FRE)</i>		-26.90	132.75
<i>Fonds de roulement net global (FRNG)</i>		7.29	183.09
3.1.b. Besoin en fonds de roulement en jours d'exploitation	$\frac{\text{BFR} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	7.55	183.09
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	$\frac{\text{Trésorerie} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	-0.26	0.00
3.2. Réserve de couverture du BFR en jours d'exploitation	$\frac{\text{Solde des comptes 141 et 10685} \times 365 \text{ j.}}{\text{Total classe 6 (charges décaissables uniquement)}}$	0.00	0.00
<b>4. Rotation des postes d'exploitation en jours</b>			
4.1. Stocks (10-20 j.)	$\frac{[\text{Stocks (solde débiteur classe 3)}] \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des consommations (comptes 601 à 603)}}$	0.00	0.00
4.2. Créances (< 30 j.)	$\frac{(\text{Solde débiteur comptes 41}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des produits (comptes 70 et 73)}}$	0.00	0.00
4.3. Dettes fournisseurs (< 45 j.)	$\frac{(\text{Solde créditeur comptes 401}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 60 à 62) (2)}}$	205.67	0.00
4.4. Dettes sociales et dettes fiscales	$\frac{(\text{Solde créditeur comptes 43 et 44}) \times 365 \text{ j.}}{\text{Total des charges (comptes 63 et 645 à 647)}}$	0.00	0.00
<b>5. Autres</b>			
5.1 Taux de CAF (5 à 10%)	$\frac{\text{CAF} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/775, c/777, c/7781 et c/78) - c/709 et c/713}}$	-12.66%	32.48%
5.2 Taux de réserve de compensation des déficits	$\frac{\text{Réserve de compensation des déficits (c/10686 ou c/106856)} \times 100}{\text{Total classe 7 (sauf c/76, c/77, c/786 et c/787) - c/709 et c/713}}$	0.00%	0.00%
5.3 Taux de marge brute	$\frac{(\text{Comptes 70 à 75 - comptes 60 à 65}) \times 100}{\text{Comptes 70 à 75 - c/ 709 et c/713}}$	-12.66%	32.36%

(1) Hors comptes 23

(2) Hors comptes 709 et 713 inscrits dans les charges du groupe I





Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

### Tableau des emprunts en cours (établissements et services privés)

ESSMS concerné	Organisme prêteur	Date de souscription	Montant emprunté	Nature de l'emprunt (1)	Durée (années)	Taux %	Type de taux d'intérêt (2)	Formule de calcul du taux d'intérêt (3)	Dette en fin d'exercice 2022		Remboursement du capital de l'exercice 2023	Remboursement anticipé (oui / non)	Montant des intérêts de l'exercice 2023	Dette en fin d'exercice 2023	
									Capital	Intérêts				Capital	Intérêts
			0.00 €						0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL									0.00 €	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) : Contrat initial / contrat refinancé / contrat renégocié

(2) : F : fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

(3) : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

Information générale sur l'état de la dette financière (hors crédits de trésorerie) - ESSMS publics

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
 Reçu en préfecture le 20/06/2024  
 Publié le  
 ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE



N° Compte	Dette en fin d'exercice 2022 (1)	Exercice 2023		
		Nouveaux emprunts (2)	Remboursements en capital (3)	Dette en fin d'exercice 2023 (4)
<b>C/163 Emprunts obligataires</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
				0.00 €
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
				0.00 €
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
				0.00 €
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
				0.00 €
<b>C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<i>C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
				0.00 €
<i>C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
				0.00 €
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE*)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<i>C/1681 Autres emprunts</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
				0.00 €
<i>C/1687 Autres dettes</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>0.00 €</i>
				0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

(1): Balance de sortie N-1 \* ICNE : intérêts courus non échus

(2): Masses débitrices de N

(3): Masses créditrices de N

(4): Balance de sortie N

Récapitulatif par prêteur

Prêteur	Encours au 31/12/2023
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>

Profil d'extinction de la dette financière existant au 31 décembre 2023

Exercice	Remboursement en capital **	Capital restant dû

\*\* Opérations réelles correspondant à des décaissements effectifs

N° Compte	CA					
	Numéro de contrat	Établis- sement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consoli- dation du prêt	Montant nominal contractuel	Type de taux d'intérêt
				1	2	3
<b>C/163 Emprunts obligataires</b>					0.00 €	
<b>C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit</b> <i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>					0.00 € 0.00 €	
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>					0.00 €	
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>					0.00 €	
<b>C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières</b> <i>C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé</i>					0.00 € 0.00 €	
<i>C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières</i>					0.00 €	
<b>C/168 Autres emprunts et dettes assimilées</b> <i>C/1681 Autres emprunts</i>					0.00 € 0.00 €	
<i>C/1687 Autres dettes</i>					0.00 €	
<b>TOTAL</b>					0.00 €	

1 : Date à partir de laquelle les fonds sont amortis

2 : Montant emprunté à l'origine

3 : F : fixe; V : variable; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

4 : Indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)

5 : Taux servant de base pour le calcul des intérêts de l'emprunt ; taux à exprimer en pourcentage

6 : I : in fine ; P : progressif ; AC : annuités constantes ; D : dégressif ; V : variable

7 : A : annuelle ; T : trimestriel ; M : mensuel

8 : Si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

9 : Catégorie d'emprunt prévue dans la charte « Gissler »

10 : Date de la première échéance payée sur la phase structurée

11 : Date de la dernière échéance payée sur la phase structurée

12 : Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

Formule de calcul de la  
phase structurée

12

N° Compte	CARACTERISTIQUES GENERALES DU CONTRAT AU 31/12/2023										
	Annuité de l'exercice		Type de taux d'intérêt	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Taux actuariel	Remboursement anticipé		Couverture	Capital restant dû	
	Echéance de l'exercice – capital	Echéance de l'exercice – intérêts					Montant remboursé en 2023	Valorisation du coût de sortie au 31/12/2023		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
			1	2	3	4	5	6	7		
+ C/163 Emprunts obligataires	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
+ C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
C/ 1641 Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
C/ 1643 Emprunts en devises	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
+ C/167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
C/ 1675 Dettes Partenariats public-privé	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
C/ 1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
+ C/168 Autres emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
C/1681 Autres emprunts	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
C/1687 Autres dettes	0.00 €	0.00 €					0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>					<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

- 1 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer : F: fixe; V: variable; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)
- 2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, référence fixe ou variable du taux d'intérêt (ex : euribor 3 mois)
- 3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage
- 4 : Taux effectif de l'emprunt d'une durée d'un an dont les intérêts sont payés à l'échéance d'un an
- 5 : Montant remboursé en cas de remboursement anticipé partiel
- 6 : Inscrire le montant des pénalités de remboursement anticipé payé en N
- 7 : En cas d'opération de couverture, indiquer le montant couvert

## Etat des crédits de trésorerie - ESSMS publics

N° Compte	Numéro de contrat	Date d'autorisation de la ligne	Montant maximum autorisé au 1/01/N	Montant des tirages 2023	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/2023
					Remboursement du tirage	Intérêts	
						1	
<b>C/519 crédit de trésorerie</b>			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
C/5193 lignes de crédit de trésorerie			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
C/ 51931 Lignes de crédit de trésorerie			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
C/ 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt			0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

1 : Y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne de trésorerie

## Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Typologie de l'encours de dette (\*) - ESSMS publics

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(\*) Cette annexe retrace le stock de la dette financière au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme - Détail des opérations de couverture

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
 Reçu en préfecture le 20/06/2024  
 Publié le  
 ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

(page 1/2)

Emprunts couverts				Instrument de couverture							
Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/2023	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Gissler"	Organisme cocontractant	N° de contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2023	Date début de contrat	Date fin de contrat	Niveau de risque selon la charte "Gissler" après couverture
1		2				3					
<b>Taux fixe (total)</b>	0.00 €							0.00 €			
<b>Taux variable simple (total)</b>	0.00 €							0.00 €			
<b>Taux complexe (total)</b>	0.00 €							0.00 €			
<b>Total</b>	<b>0.00 €</b>							<b>0.00 €</b>			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)

(page 2/2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2	3	4	2	3	4					
<b>Taux fixe (total)</b>				0.00 €				0.00 €			
<b>Taux variable simple (total)</b>				0.00 €				0.00 €			
<b>Taux complexe (total)</b>				0.00 €				0.00 €			
<b>Total</b>				<b>0.00 €</b>				<b>0.00 €</b>			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant couverture

2 : F : fixe; V : variable; C : complexe

3 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

4 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à moyen et long terme

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE



N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé / renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Contrat initial	
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)
Total										

1: Durée résiduelle au 31/12/N

2: Taux à la date de refinancement ou de renégociation

3: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en points de pourcentage)

4: Indiquer la formule entière du calcul du taux; si le taux est complexe, indiquer la formule de la phase structurée

5: Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus au titre du contrat initial et refinancé peuvent être différents

6: AC: amortissement constant, P: progressif; D: dégressif; F: in fine; V: variable.

7: Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé au compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement ou renégociation)

Taux (2)				Capital restant dû à la date de refinancement (5)		Profil d'amortissement (6)		Pénalités de sortie payées		
Niveau de risque (Charte "Gissler")	Contrat refinancé / renégocié			Contrat initial	Contrat refinancé (7)	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	Dont autofinancé	Dont capitalisé
	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")							
				0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
				0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €





**ESSMS privés avant signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)	N° de compte (1)	Compte	Résidence autonomie	Total
			920806379	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		0.00 €
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")		0.00 €

Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service				
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service				

Report à nouveau des exercices antérieurs (2)

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0.00 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0.00 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		0.00 €

<b>A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>	<b>(Résultat administratif)</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
--	---------------------------------	--	---------------	---------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF		0.00 €
	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0.00 €
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0.00 €
	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €
	11591 ou 1195 (3)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")		0.00 €
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés		0.00 €
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés		0.00 €
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		0.00 €
	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		0.00 €
Affectation en réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement		0.00 €
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0.00 €
	106856 (5)	Réserves de compensation des déficits		0.00 €
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0.00 €
<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation complète (zone de contrôle)</b>			<b>Ok</b>	<b>Ok</b>

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 - Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS privés avant signature du CPOM uniquement - Déterm  
privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements  
sections "soins" et "dépendance" et une colonne**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature  
des ESSMS)

	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

**Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (con  
314-222 du CASF)**

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

**Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)**

	11502
	11503
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	115902

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un  
déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
Affectations en report à nouveau	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
Affectation en réserves	106852
	106855
	106856 (5)
	106857

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamm

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du C/

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contr

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des d

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS privés avant signature du CPOM uniquement - Déterm  
privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements  
sections "soins" et "dépendance" et une colonne**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature  
des ESSMS)

	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

**Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (con  
314-222 du CASF)**

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

**Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)**

	11502
	11503
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	115902

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un  
déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
Affectations en report à nouveau	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
Affectation en réserves	106852
	106855
	106856 (5)
	106857

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamm

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du C/

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contr

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des d

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

**ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte (1)	Compte	Résidence autonomie	Total
			920806379	
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		0.00 €
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")		0.00 €

**Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)**

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service				0.00 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service				0.00 €

**Report à nouveau des exercices antérieurs (2)**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0.00 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0.00 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")		0.00 €

<b>A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>	<b>(Résultat administratif)</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
--	---------------------------------	--	---------------	---------------

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF		0.00 €
	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF		0.00 €
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté		0.00 €
	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €
	11591 ou 1195 (3)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")		0.00 €
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés		0.00 €
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés		0.00 €
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45		0.00 €
	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs		0.00 €
	Affectation en réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement	
106855		Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0.00 €
106856 (5)		Réserves de compensation des déficits		0.00 €
106857		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0.00 €
<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation complète (zone de contrôle)</b>			<b>Ok</b>	<b>Ok</b>

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-") - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement - Déterm  
privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements)**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature  
des ESSMS)

	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

**Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (con  
314-222 du CASF)**

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

**Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502
	11503
	115902

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un  
déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
Affectation en réserves	106852
	106855
	106856 (5)
	106857

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamm

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du C/

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrô

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des di

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement - Déterminer le résultat comptable des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements)**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte (1)
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295

**Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (conformément à l'article 314-222 du CASF)**

Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service	
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service	

**Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502
	11503
	115902

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	11501
	11502 (2)
	11503 (2)
	11590
	11591 ou 1195 (3)
	115921 (4)
	115922 (4)
	115923 (4)
	115928 (4)
	106852
Affectation en réserves	106855
	106856 (5)
	106857
<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>	

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment les CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de la santé publique).

(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du Code de la santé publique.

(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée).

(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation non opposable aux tiers financeurs

(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



**ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne pour les sections "soins" et "dépendance" et une colonne pour la section "hébergement")**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	Résidence autonomie 920806379	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0.00 €
		Déficit (sans signe "-")		0.00 €

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €

<b>A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>	<b>(Résultat administratif)</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
--	---------------------------------	--	---------------	---------------

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0.00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0.00 €
	10686 <sup>(2)</sup>	Réserves de compensation des déficits		0.00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0.00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0.00 €
<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Affectation complète (zone de contrôle)</b>			<b>Ok</b>	<b>Ok</b>

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF**

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0.00 €
--	--	--------

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0.00 €
---	--	--------

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Déterminer les comptes de résultat des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux, les sections "soins" et "dépendance" et une colonne "autres")**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	110
	119
	10682
	10685
Affectation en réserves	10686 <sup>(2)</sup>
	10687

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-106 c**

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte de l'exercice suivant)

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 c de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS publics avant signature du CPOM uniquement - Déterminer les comptes de résultat des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux, les sections "soins" et "dépendance" et une colonne "autres")**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 <sup>(2)</sup>
	10687

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de l'article R. 314-106 c**

**Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en compte de l'exercice suivant)**

**Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice**

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 c de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



**ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	Résidence autonomie 920806379	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0.00 €
		Déficit (sans signe "-")		0.00 €

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €

<b>A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>		<b>(Résultat administratif)</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
--	--	---------------------------------	---------------	---------------

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0.00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0.00 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0.00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0.00 €
	10686 <sup>(2)</sup>	Réserves de compensation des déficits		0.00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0.00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0.00 €

<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>			<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
		<b>Affectation complète (zone de contrôle)</b>	<b>Ok</b>	<b>Ok</b>

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des article L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF**

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0.00 €
--	--	--------

Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0.00 €
---	--	--------

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - D**  
**ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les étab**  
**unique)**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature  
des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un  
déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 <sup>(2)</sup>
	10687

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de**

**Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées**

**Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice**

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 c  
de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - D**  
**ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les étab**  
**unique)**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature  
des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un  
déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 <sup>(2)</sup>
	10687

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de**

**Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées**

**Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice**

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 c  
de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 092-269200432-20240620-2024\_39-DE

**ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - D**  
**ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les étab**  
**unique)**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature  
des ESSMS)

	N° de compte
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110
	119

**A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un  
déficit)**

**Affectation du résultat administratif**

Affectations en report à nouveau	110
	119
Affectation en réserves	10682
	10685
	10686 <sup>(2)</sup>
	10687

**B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)**

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application de**

**Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées**

**Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice**

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 c  
de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés sur le périmètre de l'ERRD : établissements et services privés avant la signature du CPOM ou lorsque ce n'est pas une libre affectation des résultats entre les comptes de résultat

N° de compte	Compte	Résidence autonomie 920806379			Total des établissements du périmètre	
		Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0.00 €	0.00 €	0.00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0.00 €	0.00 €	0.00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0.00 €	0.00 €	0.00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0.00 €	0.00 €	0.00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			0.00 €	0.00 €	0.00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés			0.00 €	0.00 €	0.00 €
115922	Dépenses pour congés payés			0.00 €	0.00 €	0.00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0.00 €	0.00 €	0.00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financiers			0.00 €	0.00 €	0.00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement			0.00 €	0.00 €	0.00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0.00 €	0.00 €	0.00 €
106856	Réserves de compensation des déficits			0.00 €	0.00 €	0.00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0.00 €	0.00 €	0.00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

## I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privée contrat ne prévoit

		de l'ERRD
N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF	0.00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF	0.00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	0.00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")	0.00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)	0.00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés	0.00 €
115922	Dépenses pour congés payés	0.00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45	0.00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	0.00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement	0.00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0.00 €
106856	Réserves de compensation des déficits	0.00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0.00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

## I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés

N° de compte	Compte
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)
115921	Amortissements comptables excédentaires différés
115922	Dépenses pour congés payés
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)
106856	Réserves de compensation des déficits
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

## I- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés

N° de compte	Compte
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)
115921	Amortissements comptables excédentaires différés
115922	Dépenses pour congés payés
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)
106856	Réserves de compensation des déficits
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

**II- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS privés sur le périmètre de l'ERRD : établissements et services privés après signature d'un CPOM prévoyant la libre affectation des résultats entre les différents comptes de résultat**

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF			0.00 €
11502 (1)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF			0.00 €
11503 (1)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté			0.00 €
11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")			0.00 €
11591 / 1195	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification)			0.00 €
115921	Amortissements comptables excédentaires différés			0.00 €
115922	Dépenses pour congés payés			0.00 €
115923	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45			0.00 €
115928	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			0.00 €
106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement			0.00 €
106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0.00 €
106856	Réserves de compensation des déficits			0.00 €
106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0.00 €

(1) CRP soumis à équilibre strict uniquement

## III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement			0.00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0.00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation			0.00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0.00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0.00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)			0.00 €